

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement

Projet de ligne 735 kV de la Chamouchouane Bout-de-l'île

Présenté par : Jean-Etienne Salvail

Décembre 2014

TABLE DES MATIÈRES :

Préambule	P.3
La transmission du flambeau	p.3
Le grand bouleversement	p.4
L'instinct de survie	p.4
Pas dans ma cour	p.5
La cassette	p.6
Lueur d'espoir	p.6
Tous pour un, un pour tous	p.7
La solution 2	p.7
Tracé retenu dans Lanaudière	p.8
Questions en rafale à la commission	p.8
Les impacts de la solution 2	p.9
La boule de cristal	p.10
Le poste Judith-Jasmin	p.11
En conclusion	p.11-12

Ce mémoire est un résumé de l'historique de mon opposition et de mes préoccupations face au projet de la ligne 735 KV de la Chamouchouane Bout-de-l'Île.

Préambule :

La raison de la création de ce mémoire débute bien avant la création de ce projet.

Il y a maintenant près de 50 ans, au décès de mon grand-père Salvail, mon père M. Jean-Guy Salvail fit l'acquisition d'une résidence dans la municipalité de St-Liguori pour y loger sa mère en deuil.

Cette résidence, datant de 1846, faisait partie du patrimoine de notre belle région. Elle était accompagnée d'un terrain de plus de 45 arpents de terre agricole, d'une étable, d'une porcherie et d'un séchoir à tabac. Tous ces bâtiments, y compris la maison, avaient été laissés à eux-mêmes depuis déjà bien des années.

C'est à cette époque que débuta le projet de vie de mon père. Il commença par la restauration de cette belle maison québécoise ainsi que de ses granges. Accompagné de tous les membres de notre famille, il y mit tout son cœur et son argent pendant de longues années.

En parallèle, il réquisitionna pour lui-même 20 arpents de terrain pour y débiter son projet personnel. Notre terre est géographiquement constituée de 4 gigantesques vallons, façonnés au fil du temps, par plusieurs glissements de terrain. Pour remédier à la situation et pour y construire son havre de paix, mon père commença à planter des arbres. Petit à petit, entre les années 1970 et 2003, mon père planta des arbres de toutes sortes comme des érables, des bouleaux, des chênes, des noyers, des trembles, des épinettes, etc.

La transmission du flambeau

Je suis née le 25 janvier 1978 et du plus loin que je me souviens, je suivais pas à pas cet homme formidable et amant de la nature dans son projet de reboiser cette petite parcelle de terre. Durant les 25 premières années de ma vie, il m'a transmis sa passion pour la nature et pour l'environnement. Le 4 mars 2003, lors de son décès j'avais 25 ans. C'est à ce moment que je suis devenue un homme et que *notre* projet est devenu *mon* projet. À partir de ce jour, je suis devenu le fier défenseur de cette terre. J'avais reçu un trésor dont j'avais la responsabilité

de protéger pour le reste de mes jours, et ce, jusqu'à tant que je transfère la responsabilité de *mon* projet à mes futurs enfants. En espérant que ce dernier devienne un jour *leur* projet. Je n'ai pas reçu d'argent en héritage, mais bien une forêt que mon père a plantée durant une bonne partie de sa vie. Il n'est maintenant plus parmi nous, mais il nous a légué à moi ainsi qu'à toute ma famille élargie un merveilleux héritage collectif que nous chérissons. Il est toujours présent dans nos cœurs grâce à cette forêt. Nous pouvons y être libres, nous y recueillir, nous y ressourcer et par-dessus tout nous y sentir *chez nous*.

Le grand bouleversement

À la fin de l'été 2012, j'ai reçu par la poste une lettre d'Hydro-Québec, qui est venue déranger fortement ce petit oasis de paix que mon père avait si difficilement aménagé durant les cinquante dernières années. Cette lettre m'expliquait, très banalement, que le transporteur prévoit faire passer sur ma propriété une ligne à haute tension et que si je suis intéressé à en savoir plus je suis invité à une rencontre de consultation le 6 novembre 2012 dans un sous-sol d'église à Rawdon.

À ce moment, il vous sera facile de l'imaginer, ce projet d'Hydro-Québec a été perçu comme une abomination dans notre famille. Ils nous étaient inconcevables de penser un instant que cette compagnie veule nous imposer une ligne à haute tension. Pour y arriver, elle planifiait de faire une tranchée de 80 mètres de large en beau milieu de la forêt de mon père.

Cette nouvelle a eu l'effet d'une bombe sur ma vie quotidienne et celle de mon entourage. Pendant plusieurs jours, j'étais en panique. Je percevais cette lettre comme une agression voir même comme une condamnation. Pendant les deux jours suivants cette dure nouvelle, j'étais totalement insupportable, selon les dires de ma femme. Dans la vie, je suis du genre à éviter les combats inutiles, mais je savais au fond de moi que je ne pourrais éviter celui-ci.

L'instinct de survie

Hydro-Québec veut passer une gigantesque ligne à haute tension chez moi. Je ne savais pas quoi faire, où aller, à qui parler, où chercher des réponses à mes questions et comment me défendre face à cette malédiction. Les premières personnes à qui j'en ai parlé me décourageaient totalement puisqu'elles me disaient qu'Hydro est le maître du monde, le Roi-Soleil de notre époque. Selon elles, si cette compagnie devait passer, alors elle passerait et il n'y avait rien à faire. Toujours selon elles, elle m'exproprierait si je n'acceptais pas leur argent. Voici qu'une parcelle de ce que j'ai pu entendre.

Pas dans ma cour

Au début, comme la plupart des citoyens touchés par le projet, j'ai monté une défense très personnelle, très individualiste. Une défense légitime d'un gars seul qui, malgré le découragement, tentait de se faire entendre. Évidemment, je devais défendre ma maison, mes arbres, mon territoire, mon bien.

J'ai tenté de chercher de l'aide, mais en vain. Alors, que me restait-il à faire en tant que citoyen? Lire !!! Une autre chose que mon père m'avait bien appris à faire. Donc, j'ai lu! J'ai lu sur Hydro-Québec, sur des anciens rapports du BAPE, sur tout ce qui me tombait sous la main concernant des projets similaires dans le passé afin de me préparer à la rencontre du 6 novembre avec les représentants d'Hydro-Québec.

Ce soir-là, mes préoccupations personnelles étaient :

1. Hydro nous présenta une séance d'information, plutôt qu'une séance de consultation. Leur projet était déjà tout écrit, tout fait et déjà tout imprimé. Je ne me sentais en aucun cas «consulté» par leur tracé.
2. Le projet était-il bien fondé par l'entreprise? Méritait-il de voir le jour? Quelles étaient les justifications de leur projet.
3. Pourquoi est-ce que Lanaudière accepterait une troisième ligne à haute tension sur son territoire. Je considérais cela comme une abondance de lignes à haute tension dans une même région.
4. Quels seront les impacts environnementaux de leur projet. En plus, chez moi, mon terrain est une zone sensible à l'érosion et aux éboulements. Nous avons vécu plusieurs éboulements aux fils des ans, dont une en 2006. Quels ont été leurs critères de localisation et comment peuvent-ils me certifier que le compactage des sols, la modification des systèmes de drainage souterrain et de surface ainsi que la modification des systèmes d'irrigation n'auront pas un impact dévastateur sur mon milieu.
5. Quels seront les impacts sur la dégradation visuelle de ma maison? Pour la majorité d'entre nous, la beauté de nos paysages est le fondement même de notre qualité de vie.
6. Quels seront les impacts du bruit de leurs lignes au quotidien. Le bourdonnement constant des lignes surtout lors de temps humide viendra dégrader notre qualité de vie collective.
7. Quels seront les impacts sur notre qualité de vie durant la construction? (Circulation accrue, bruit, poussière...)
8. Quels seront les impacts économiques du projet? Y aura-t-il une dévaluation générale de nos propriétés lors de la vente ou de la location de nos maisons et/ou de nos terres.

9. Quelle sera la dégradation du potentiel récréo-touristique de notre région ?
10. Quels seront les risques pour notre santé? Attention, je souhaiterais avoir des réponses venant de rapports indépendants et non subventionnés par Hydro-Québec.

La cassette

Ce soir là, comme réponse à mes questions, les employés d'Hydro-Québec m'ont servi pour la première fois *leur cassette*. La cassette qui est communément appelée dans mon jargon « L'Art de répondre aux questions sans jamais répondre aux questions. » Comme simple citoyen, que peut-on répondre à la cassette de ces ingénieurs ou à ces professionnels de la communication? J'ai eu l'impression d'être dans l'histoire de David contre Goliath, sauf qu'en plus, Goliath portait un casque de protection avec visière. Je n'ai eu aucune chance de me faire entendre. En plus, ils nous ont tous isolés les uns des autres. Personne n'a pu entendre mes préoccupations face à ce projet et je n'ai pu entendre celles des autres. Est-ce la technique : « diviser pour mieux régner » ou celle « d'endormir » le petit peuple avec leur cassette pour empêcher toute confrontation sociale ?

Lueur d'espoir

La seule bonne nouvelle de la soirée est que je n'étais pas seul à Rawdon. La salle était bondée de citoyens inquiets qui voulaient se faire entendre et avoir des réponses à leurs questions. À la fin de cette pénible soirée, une dame m'a invité à une autre soirée d'information. Elle était prévue le lendemain soir à la salle municipale de St-Liguori. Celle-ci était organisée par un groupe de citoyens qui eux aussi n'avaient pas aimé la cassette d'Hydro-Québec. Ce groupe était nommé « Citoyens sous hautes tensions, CSHT ».

Lors de cette soirée, j'ai rencontré des dizaines de gens dans la même situation que moi. J'ai appris qu'il y avait eu d'autres tracés proposés dans le passé et que je faisais partie de la troisième mouture du projet d'Hydro (Corridor Ouest). J'ai aussi appris qu'il y avait une mobilisation qui s'organisait pour faire valoir nos droits et informer la population sur le projet de cette 3e ligne dans la plaine agricole de Lanaudière. J'apprenais également qu'il y avait une pétition qui circulait dans toutes les municipalités concernées.

Le même soir, j'ai rencontré des élus de Lanaudière qui étaient contre le projet et qui avaient subi la même cassette d'Hydro-Québec depuis déjà plusieurs mois. Ils les avaient rencontrés et ils nous fournissaient des informations supplémentaires sur le projet entre autres des informations qui contredisaient la cassette d'Hydro-Québec. Plein de nouvelles lectures s'offraient à moi pour vérifier toutes ces nouvelles données. Tout à coup, je me sentais moins seul !

Tous pour un, un pour tous

Le côté positif de cette soirée en lien avec le projet d'Hydro-Québec dans Lanaudière a été incontestablement la mobilisation de ces citoyens. De part ma nature un peu « sauvage », je ne connaissais pas beaucoup les gens de ma région. Je passais beaucoup plus de temps dans ma forêt et dans mes granges qu'à fraterniser avec mes voisins.

Par contre, chacun d'entre nous avait un trésor à défendre. J'ai réalisé que nous étions beaucoup plus fort tous ensemble pour protéger notre bien collectif plutôt que de défendre chacun notre propre petit trésor personnel. C'est donc pour cette raison, que je me suis rallié à ce regroupement dont le but était de défendre l'ensemble de la population de Lanaudière touché de proche ou de loin par le projet, plutôt que de défendre seulement nos petits lopins de terre individuellement.

La solution 2

En 2012-2013, les citoyens sous haute tension ont épluché la justification du projet d'Hydro-Québec.* (Voir Annexe 1: Ligne à 735 KV reliant le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'île, remis au comité exécutif de la Conférence régionale des élus de Lanaudière. 10 octobre 2012). On peut y lire la justification de la ligne en page 4 et 6.

Dans ce document, Hydro-Québec prétend devoir bâtir une nouvelle ligne pour intégrer le nouveau Complexe La Romaine (1550 MW), ainsi que l'appel d'offres éolien de 2005 (2000 MW). Ils expliquaient aux élus de Lanaudière qu'ils avaient absolument besoin de cette nouvelle ligne pour intégrer ces deux projets au réseau.

Par contre, les citoyens sous Haute Tension (septembre 2013) font une découverte dans les documents de la Régie de l'énergie. Ils apprennent qu'en 2010-2011, Hydro-Québec avait demandé et obtenu un total d'approximativement 800 millions de dollars pour intégrer dans le réseau existant le Complexe de la Romaine ainsi que l'appel d'offres éolien de 2005 à l'aide de la compensation en série.

Cette nouvelle a déclenché un tollé sans précédent dans Lanaudière. Jamais personne d'Hydro-Québec n'avait parlé de cette solution 2 à qui que ce soit, élus ou citoyens. Ce qui veut dire qu'Hydro-Québec avait une solution sans aucun pylône déjà autorisée par la Régie de l'énergie, mais la compagnie continuait tout de même de raconter à qui voulait bien l'entendre qu'elle avait absolument besoin de « cette » ligne pour intégrer ses nouveaux projets au réseau. Très étonnant et difficile à accepter !

C'est à ce moment que les médias, les élus et les citoyens ont été informés de cette découverte. Dans Lanaudière, plusieurs résolutions contre le projet ont vu le jour suite à cette nouvelle. Des milliers de citoyens se sont opposés ouvertement au projet par voie de pétition. Plusieurs médias, parlés et écrits, en ont fait l'annonce dans leur tribune. *(Voir le mémoire de Citoyens sous Haute-Tensions Tome 2 pour les détails de ses résolutions)

Tracé retenu dans Lanaudière

Au début de l'été 2013, un tracé a été retenu dans Lanaudière. Selon Hydro-Québec, leurs représentants ont été à l'écoute du milieu et ont proposé un nouveau tracé qui suit une ligne existante. Ce tracé est celui qui est présenté à la commission.

Heureusement pour moi, cette nouvelle trajectoire s'éloignait de plusieurs kilomètres de mon terrain. La forêt de mon père, ma forêt serait préservée. Je ne pouvais m'empêcher de me réjouir. Malgré les réjouissances, je me questionnais sur la suite de mon implication sociale face à ce projet. La ligne n'est peut-être plus chez nous pour l'instant, mais elle l'est toujours chez plusieurs autres de mes nouveaux amis. Pire encore, la ligne d'Hydro-Québec était désormais dans la cour des nouvelles victimes de ce nouveau tracé. Plusieurs dizaines, voir des centaines de personnes se retrouvaient dans la même situation de grand bouleversement que j'avais vécu 2 ans plutôt. Mon trésor était peut-être sauvé, mais qu'advierait-il de leur terrain? Leur trésor était tout aussi important à leurs yeux que le mien l'était pour moi. Que devais-je faire? Honnêtement, j'y pensais sérieusement, car c'était un travail à temps partiel, voir même à temps plein pour certaines personnes de monter un dossier pour démontrer qu'Hydro-Québec n'avait pas nécessairement la science infuse, surtout pour de simples citoyens comme nous qui ne sont pas des spécialistes en la matière. À bien y penser, je souhaitais bien retrouver mes temps libres et mes lectures paisibles dénouées de toutes références aux Kilowatts heures ou à la compensation en série. Malgré que j'aie espéré de tout cœur que ce tracé se retrouve ailleurs que chez moi, je me rendais compte que cette ligne de 735 KV proposée par Hydro-Québec n'était pas plus acceptable chez mes voisins.

Alors, vous avez compris par ma présence aujourd'hui au Bureau des audiences publiques en environnement que j'ai décidé de mener à terme le combat que j'avais décidé d'entreprendre en 2012. Non pas seulement pour défendre *mon* patrimoine, mais bien pour défendre *notre* patrimoine collectif.

Questions en rafale pour la commission

Je me suis donc présenté devant la commission le 3 et le 4 novembre dernier pour poser certaines questions à Hydro-Québec. J'étais curieux de savoir si, devant le BAPE, le transporteur nous présenterait la même cassette qu'il nous avait servie depuis le début de cette bataille.

Les Impacts de la solution 2

Ma première question faisait référence au document de La Direction des évaluations environnementales. (Novembre 2012) J'ai fait allusion plus particulièrement à la section 1.3 de ce document qui parle des solutions de rechange du projet. J'ai demandé à Hydro-Québec de nous décrire les impacts environnementaux et sociaux de la solution 2 (Solution 0 pylône – Compensation en série). Je vous avoue que j'ai été surpris de leurs réponses devant vous, monsieur le président. Pour la première fois depuis des lustres, ils ne nous ont pas sorti leur cassette et je vous en remercie d'ailleurs! Ils nous ont clairement répondu qu'ils n'avaient pas évalué cette option.

Monsieur le président, voici mon opinion sur le sujet, que vous m'avez clairement demandé à plusieurs reprises de mettre dans mon mémoire. La réponse à cette question est un secret de polichinelle. Tout le monde connaît la réponse chez Hydro-Québec, mais personne n'ose la dire. Je vais donc tenter de répondre par moi-même à cette question au bénéfice de la commission. Pas besoin d'être un génie ou même d'être diplômé en génie électrique pour savoir que les impacts de la solution 2 d'Hydro-Québec sont nuls.

Avec la solution 2, il n'y aurait pas d'impact sur le milieu naturel. Il n'y aurait pas d'impact sur la végétation et il n'y en aurait pas plus sur la faune, car il n'y aurait pas de coupe à blanc sur 400 km de long du Lac St-Jean jusqu'à Montréal. Les seuls territoires touchés seraient les endroits où ils installeraient leurs compensateurs, ce qui veut dire à l'intérieur des postes déjà existants.

Avec la solution 2, il n'y aurait aucun impact sur le milieu humain. Il n'y aurait pas d'impact sur le milieu bâti, aucun impact visuel sur les paysages et aucune d'évaluation des propriétés. Il n'y aurait pas d'impact sur les loisirs et le tourisme sur l'ensemble du territoire. Il y aurait zéro impact sur l'agriculture. Il n'y en aurait pas non plus sur l'exploitation des ressources minières et forestières. Il n'y aurait aucun dérangement possible avec les communautés innues et atikamekws. Il n'y aurait aucun impact sur l'ambiance sonore et encore moins sur les risques sur la santé concernant la proximité de champs électriques et magnétiques avec la population humaine ou animale.

Avec la solution 2, il n'y aurait aussi aucun impact au niveau social. Avec la compensation en série, personne sur le territoire québécois n'aurait à subir l'expropriation ou les grands dérangements occasionnés par la solution 1 d'Hydro-Québec. Il n'y aurait aucune grogne populaire, aucun bouleversement social. Bref, le calme plat. Aux dernières nouvelles,

l'acceptabilité sociale de la solution 2 est à 100 %, sauf peut-être pour les employés d'Hydro-Québec.

La boule de cristal

Ma deuxième question posée devant la commission concernait la notion du futur ou du long terme. Je me questionnais sur la portée des prédictions d'Hydro-Québec pour le futur.

À plusieurs reprises dans l'étude d'impact sur l'environnement, Hydro-Québec a fait appel au *concept du futur* pour justifier le 1.35 milliard de dépenses de la solution 1 (Solution 1000 pylônes)

*Voir Étude d'impact : (p.2-14, article 2.1.2.3 – p2-15, article 2.1.2.3 – p.2-17, article 2.1.4, p2-15, article 2.1.2.4)

Ma question sur le sujet était fort simple : « Le futur, ça commence quand? » Ils n'ont pu répondre ou n'ont pas voulu répondre à ma question. Ce n'est pas grave, car j'avais *prédit* qu'ils ne répondraient pas et c'était l'objectif de ma question. Cet objectif était de mettre en doute la capacité d'Hydro-Québec de prédire l'avenir. Ne pouvant pas répondre à ma question, je me suis tourné vers les trois grandes dernières prédictions d'Hydro-Québec et je leur ai posé les sous-questions que voici :

- Quelles étaient leurs prédictions dans l'obtention du contrat du Complexe de la Romaine.
- Quelles étaient leurs prédictions pour le contrat de 20 ans signé avec TCE TransCanada Énergie pour la centrale au gaz de Bécancour. En quelle année ce contrat a-t-il été signé et combien de temps la centrale est restée ouverte.
- Quelles étaient leurs prédictions quant à la réfection ou la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly 2.

Malheureusement, monsieur le président, encore une fois, nous avons eu droit à un bel exemple de la cassette d'Hydro-Québec puisque vous leur avez demandé de répondre à ces questions dans un délai de 48 heures et leurs réponses n'ont jamais été déposées sur le site du BAPE. Est-ce exact? Nous savons très bien que la boule de cristal d'Hydro-Québec a connu des défaillances majeures dans ces trois cas occasionnant des milliards de dollars de pertes. Aujourd'hui, ils nous demandent encore une fois de faire preuve d' « acte de foi » à leur égard en nous demandant de faire confiance en leur capacité à prédire l'avenir pour une ligne sans nouvelle énergie. Une ligne qui sera nécessaire, on ne sait pas trop quand et qui nous ferait hypothétiquement sauver de l'électricité. Encore un bel exemple du Roi Soleil qui dilapide l'argent du peuple pendant que ce dernier se sert la ceinture en période d'austérité.

Le poste Judith-Jasmin

Ma troisième question faisait aussi appel à un « acte de foi » majeur demandé par Hydro-Québec envers tous les contribuables québécois. Présentement, Hydro-Québec a-t-il reçu les autorisations nécessaires pour parler et présenter le poste Judith-Jasmin devant cette audience ? La réponse est non. Actuellement, le transporteur nous présente un projet inachevé qui n'a reçu aucune autorisation de la Régie de l'énergie. Encore moins en ce qui concerne le projet du poste Judith-Jasmin qui n'a même pas été déposé devant la Régie de l'énergie au moment même de la rédaction de ce mémoire. Pour reprendre une des expressions favorites de mon père : « N'est-ce pas mettre la charrue devant les bœufs? » Monsieur le président, un dossier ne devrait-il pas être autorisé par la Régie de l'énergie avant d'être soumis au BAPE ? Pourquoi tant de hâte? Je me suis permis de poser la question et je m'attendais à une réponse claire de la part du transporteur. Malheureusement, je n'ai eu droit qu'à *leur habituelle cassette*.

En conclusion

En conclusion, je me présente ici devant vous monsieur le président, car vous êtes notre dernier rempart de protection face à ce projet. Si le BAPE ne nous protège pas, malgré toutes les évidences qui ont été déposées devant vous, alors qui le fera? N'avez-vous pas le devoir de juger de l'acceptabilité sociale et environnementale des projets déposés devant vous?

Pour continuer dans mes métaphores, je vous perçois, Monsieur Germain, comme le capitaine du navire dans lequel tous nos trésors sont déposés. Dans ces eaux troubles, nous espérons que vous allez pouvoir les protéger jusqu'à bon port malgré toutes les forces de la nature qui s'acharnent contre vous.

Monsieur le président, je vous soumetts donc les demandes qui suivent :

1. Reconnaître la solution 1 comme inacceptable tant sur le plan de l'acceptabilité environnementale que sur le plan de l'acceptabilité sociale. En considérant qu'il existe dans les cartons d'Hydro-Québec une Solution 2, qui a été cachée à la population, qui n'a aucun impact environnemental et social, et qui en plus a déjà reçu toutes les autorisations nécessaires de la Régie de l'énergie, contrairement à la solution 1.
2. Considérant qu'Hydro-Québec invoque la notion du futur et du long terme dans la justification de son projet et qu'il nous demande une confiance aveugle dans leur capacité de prédire l'avenir, je vous demande de refuser ce projet pour ne pas leur permettre de reproduire les mêmes erreurs du passé.
3. Je demande au BAPE de ne pas donner son aval à un projet inachevé, auquel nous n'avons pas tous les éléments nécessaires pour en juger sa pertinence.
(Fin de document)

Le tout soumis respectueusement.

Veillez agréer Monsieur mes salutations les plus distinguées.

Jean-Etienne Salvail

Simple citoyen du Québec